

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 10

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2025 au 31 mars 2026	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truite arc-en-ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout		
---------------------------------	----------	-----------	--	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à la Barbe - (46°03'38" N., 75°54'09" O., Municipalité de Gracefield)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac à la Croix - (45°51'20" N., 74°48'34" O., Municipalités de Boileau et Notre-Dame-de-Bonsecours)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac à la Garlette - (45°56'56" N., 75°50'49" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
----------------------------------	---	-------------------	--	--	--

Lac à la Loutre - (45°59'43" N., 74°39'15" O., Municipalité d'Huberdeau).

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac à la Truite - (Municipalités de Gracefield et Notre-Dame-du-Laus)(46°05'20" N., 75°45'37" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac à la Truite (TNO de Lac-Nilgaut)(46°14'33" N., 76°55'28" O.).

16 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Ambroise - (46°19'12" N., 75°46'23" O., Municipalité de Déléage)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac au Foin - (Municipalités de Notre-Dame-du-Laus et Notre-Dame-de-Pontmain) (46°10'51" N., 75°43'55" O.)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 15 février 20	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Lac aux Castors - (Municipalité de La Minerve)(46°11'54" N., 75°02'51" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac aux Vers - (46°09'05" N., 77°08'38" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Babiche - (Notre-Dame-de-Pontmain) (46°15'28" N., 75°42'46" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
28 février 2026 au 29 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

Lac Barnes - (45°44'55" N., 76°20'37" O., Municipalité de Thorne)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
--	----------	-----------	--	--	--

Lac Bell - (46°03'38" N., 76°37'50" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Bellemare - (45°51'01" N., 76°28'37" O., Municipalité d'Otter Lake)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			

1er avril 2025 au 19 décembre	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Bigelow - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus) (46°03'45" N., 75°38'57" O.)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Bisson - (municipalité de Kiamika) le lac ainsi que la partie comprise entre son déversoir jusqu'à un point situé à 500 m en aval vers le lac François.

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Bitobi - (46°06'13" N., 75°56'48" O., Municipalité de Gracefield)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Blais - (45°56'03" N., 75°10'05" O., Municipalités de Montpellier et Lac-Simon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Blue Sea - (46°13'26" N., 76°03'18" O., Municipalités de Blue Sea et Messines)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Boisseau - (Municipalité de La Conception)(46°10'52" N., 74°49'05" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Bonin - (45°40'11" N., 75°41'47" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Boutin - (46°16'42" N., 76°05'26" O., Municipalité de Messines)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Britannique - (45°45'08" N., 75°15'37" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			

1er avril 2025 au 19 décembre	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Butler (46°15'01" N., 75°37'02" O.)(Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain)

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 15 février 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Lac Cameron - (Municipalité de Amherst)(46°06'44" N., 74°49'41" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Cameron - (Municipalité de Low)(45°46'15" N., 76°06'50" O.)

1er avril 2025 au 19 décembr	Éperlan arc-en-ciel	120			
---------------------------------	---------------------	-----	--	--	--

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Campion - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus) (46°07'32" N., 75°38'54" O.)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

25 avril 2025 au 15 février 20	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Lac Cayamant - (46°06'23" N., 76°16'38" O., Municipalité de Cayamant)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 202	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Lac Chapleau - (Municipalité de La Minerve)(46°13'37" N., 74°56'56" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Omble (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Clair - (45°44'12" N., 75°48'04" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Cole - Seulement ses tributaires (Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Creux - (46°03'29" N., 76°22'13" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2025	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Croche - (45°55'48" N., 75°10'33" O., Municipalité de Montpellier)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac de la Carpe - (46°03'12" N., 74°52'25" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			

1er avril 2025 au 19 décembre	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac de la Décharge - (Municipalité de Amherst)(46°07'06" N., 74°48'12" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembr	Éperlan arc-en-ciel	120			

25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de la Ferme - (46°01'04" N., 75°05'55" O., Municipalité de Duhamel)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

Lac de la Sucrerie - (46°06'46" N., 74°53'58" O., Municipalité d'Amherst).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembr	Éperlan arc-en- ciel	120			

25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Achigan - (46°23'19" N., 75°46'25" O., Municipalité de Déléage)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 202	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Aigle - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°06'44" N., 75°27'48" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

**Lac de l'Argile - (Municipalités de Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette)
(45°51'37" N., 75°33'42" O.).**

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac de l'Argile - Seulement ses tributaires (Municipalités de Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac de l'Écluse - (45°43'49" N., 75°46'45" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Dénommé - (46°12'55" N., 76°04'31" O., Municipalité de Blue Sea)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac des Bagnoles - (45°59'49" N., 75°49'34" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Écorces - (46°31'28" N., 75°25'02" O.) ainsi que ses tributaires

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2025 au 30 avril 2025	Éperlan arc-en-ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
1er mai 2025 au 31 mai 2025	Éperlan arc-en-ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
1er juin 2025 au 31 mars 2026	Éperlan arc-en-ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	

Lac des Grandes Baies - (46°22'23" N., 75°06'54" O., Municipalité de Nominingue)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre	Autres espèces	mêmes que la zone		
----------------------------------	----------------	-------------------	--	--

Lac des îles - (Mont-Laurier et Saint-Aimé-du-lac-des-îles) (46°27'47" N., 75°32'17" O.)

1er avril 2025 au 30 novembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac des Isles - (Municipalité de Lac-Ernest)(46°17'18" N., 75°03'16" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 2026	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 202	Autres espèces	même que la zone			

Lac des Pères - (46°14'15" N., 75°51'02" O., Municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Plages - (45°59'35" N., 74°53'57" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Sources (anciennement lac Brochet) - (46°33'23" N., 75°34'44" O., Municipalité de Mont-Laurier)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
1er mars 2026 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

Lac des Trente et Un Milles - (46°12'22" N., 75°48'36" O., Municipalités de Gracefield, Bouchette, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Déléage, Notre-Dame-de-Pontmain)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac des Trois Montagnes - (Municipalité de La Conception)(46°09'37" N., 74°46'20" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Désert - (Municipalité de La Minerve)(46°16'47" N., 74°54'29" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Dodds - (45°43'06" N., 75°36'26" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac du Cardinal - (45°50'52" N., 75°47'45" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac du Castor Blanc - (46°32'30" N., 75°47'26" O., Municipalité d'Aumond)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac du Corbeau - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°11'48" N., 75°28'30" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac du Dépôt - (45°58'31" N., 76°40'52" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac du Rang - (45°51'33" N., 76°17'04" O., Municipalité d'Alleyn-et-Cawood)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Dudley (46°16'13" N., 75°35'26" O.)(Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain)

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Lac Dumont - (46°03'58" N., 76°26'51" O., Incluant la rivière Dumont, de l'exutoire du lac jusqu'à la fin du premier rapide, situé à environ 1,6 km en aval,, soit entre les points 46°00'37" N., 76°28'08" O. et 46°00'36" N., 76°28'09" O., TNO de Lac-Nilgaut et municipalité de Otter Lake)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Earhart - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°05'13" N., 75°26'03" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
-------------------------------	----------	-----------------	--	--	--

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac en Coeur - (45°46'11" N., 75°14'03" O., Municipalités de Mulgrave-et-Derry et de Ripon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Findlay - (45°58'10" N., 76°53'34" O., Municipalité de Waltham)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Fiset - (Notre-Dame-de-Pontmain) (46°15'01" N., 75°43'40" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
28 février 2026 au 29 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

Lac François - entre un point situé à 100 m en amont et un autre situé à 100 m en aval du pont qui sépare le lac François et le Petit lac François (46°29'27" N., 75°19'02" O.)(municipalité de Kiamika).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Lac Gagnon - (46°06'33" N., 75°07'37" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Galarneau - (46°08'47" N., 76°08'34" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Gatineau - (Municipalité de Mont-Laurier)(46°32'58" N., 75°39'19" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Gaucher - (46°23'34" N., 75°36'12" O.) (Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Gaudry - (46°01'20" N., 76°39'54" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Grand - (45°41'07" N., 75°39'00" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
--	----------	-----------	--	--	--

Lac Grand lac à Roy - (45°49'04" N., 75°12'05" O., Municipalité de Ripon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Grand lac des Cèdres - (Municipalités de Messines et Kitigan Zibi)(46°18'04" N., 76°06'54" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Grand lac du Cerf - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°16'17" N., 75°29'54" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			

25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Grand lac du Pin Rouge - (45°48'33" N., 75°12'33" O., Municipalité de Ripon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Grand lac Nominingue - (Municipalité de Nominingue) (46°25'55" N., 74°58'50" O.)

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Grand lac Rond - (46°14'41" N., 75°53'14" O., Municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Hawk - (45°48'21" N., 75°20'24" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Heafey - (46°15'45" N., 76°08'33" O., Municipalité de Messines)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Hickey - (45°45'48" N., 76°05'28" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Hilaire - (46°03'12" N., 76°22'49" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Iroquois - (46°02'59" N., 75°10'07" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Johnson - (45°46'41" N., 76°23'33" O., Municipalité de Thorne)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2025	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Kensington - (46°23'50" N., 75°43'04" O., Municipalités de Déléage et de Notre-Dame-de-Pontmain)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac La Minerve - (Municipalité de La Minerve)(46°13'18" N., 75°01'46" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
-------------------------------	----------	-----------------	--	--	--

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac la Rouge - (46°04'04" N., 74°59'02" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Labelle - (Municipalité de Labelle)(46°13'44" N., 74°51'13" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Lady - (45°50'15" N., 75°20'05" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Lafontaine - (46°04'27" N., 75°10'23" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Laforest - (46°05'55" N., 76°31'27" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

**Lac Lesage - (Municipalités de Nomininigue, de Lac-Ernest et de La Minerve)
(46°18'38" N., 75°02'30" O.)**

1er avril 2025 au 31 mars 2026	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Logue - (46°38'24" N., 76°05'07" O., Municipalité de Montcerf-Lytton)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Long - (45°42'07" N., 75°19'30" O., Municipalité de Mayo)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
--	----------	-----------	--	--	--

Lac Marie-Louise - (Municipalité de La Minerve)(46°14'01" N., 74°58'18" O.)

25 avril 2025 au 30 juin 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Autres espèces	même que la zone			

Lac McArthur - (45°42'29" N., 75°40'13" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McArthur - (45°50'41" N., 75°51'31" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McFee - (45°42'53" N., 75°37'20" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembr	Éperlan arc-en-ciel	120			
------------------------------	---------------------	-----	--	--	--

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McGregor - (45°39'26" N., 75°38'47" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McGuire - Seulement ses tributaires (Municipalités de Mulgrave-et-Derry et L'Ange-Gardien)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac McKay - (45°59'56" N., 76°38'22" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac McPhee - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°15'58" N., 75°28'14" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Mecham - (45°45'15" N., 76°22'18" O., Municipalité de Thorne)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Meech - Seulement ses tributaires (Municipalité de Chelsea et Pontiac)

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Michel - (46°16'46" N., 75°49'38" O., Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Moiseau - (46°05'18" N., 76°53'05" O., Municipalité de Waltham)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2025	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Moorhead - (46°10'04" N., 76°31'37" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Moreno - (46°25'27" N., 75°09'03" O., Municipalité de Nominingué).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
-------------------------------	----------	-----------------	--	--	--

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Mulet - (45°57'16" N., 75°13'04" O., Municipalité de Montpellier)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Normandeau - (45°50'37" N., 75°49'29" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Papineau - (45°48'34" N., 74°45'46" O., Municipalités de Boileau, Notre-Dame-de-Bonsecours, Harrington et Grenville-sur-la-Rouge)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Paquin - (46°08'01" N., 76°02'58" O., Municipalité de Gracefield)

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Patterson - (46°08'29" N., 76°12'11" O., Municipalité de Cayamant)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout		
--	----------	-----------	--	--

Lac Pemichangan - (Municipalité de Gracefield et Lac-Sainte-Marie)(46°03'31" N., 75°51'02" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Petit lac à la Truite - (45°57'08" N., 75°50'19" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			

1er avril 2025 au 19 décembre	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Petit lac Cayamant - (45°58'59" N., 76°20'02" O., Municipalités de Otter Lake, Alleyn-et-Cawood, Cayamant)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Autres espèces	même que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Petit lac des Cèdres - (Municipalités de Messines et Kitigan Zibi)(46°17'30" N., 76°04'49" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Petit lac du Cerf - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°17'13" N., 75°31'59" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Petit lac Francis - (Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain) (46°17'41" N., 75°38'44" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

22 février 2026 au 2 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Petit lac Preston - (46°01'56" N., 75°02'48" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Pigeon - (46°11'34" N., 76°52'24" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembr	Éperlan arc-en -ciel	120			
---------------------------------	-------------------------	-----	--	--	--

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Pimodan - (Municipalité de Kiamika)(46°23'20" N., 75°17'35" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Proulx - (45°49'44" N., 75°51'52" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Quinn - (Municipalités de Mont-Laurier et d'Aumond)(46°28'38" N., 75°44'14" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Rognon - (Municipalité de Amherst)(46°04'22" N., 74°47'58" O.)

25 avril 2025 au 30 juin 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			

Lac Rond - (45°41'14" N., 75°50'09" O., Municipalité de La Pêche)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Rond - (45°52'26" N., 75°46'27" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Saint-Antoine - (Municipalité de Nominingué) (46°23'58" N., 75°09'37" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
-------------------	----------------	-------------------	--	--	--

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Saint-Charles - (45°46'26" N., 75°52'24" O., Municipalités de La Pêche et Denholm)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

**Lac Saint-Germain - (Municipalités de Notre-Dame-du-Laus et de Lac-du-Cerf)
(46°13'41" N., 75°30'18" O.).**

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
--	--------------------------------------	-----------	--	-------------------------------

Lac Saint-Sixte - (45°49'01" N., 75°15'13" O., Municipalités de Mulgrave-et-Derry et Montpellier)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Serpent - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°09'14" N., 75°28'53" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Simon - (45°57'23" N., 75°04'29" O., Municipalités de Duhamel et de Lac-Simon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Smallian - (45°49'08" N., 75°21'25" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			

16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Stubbs - (46°06'16" N., 76°38'46" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			
--	----------	-----------	--	--	--

Lac Terreur - (45°43'55" N., 75°38'33" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Thorne - (45°41'13" N., 76°21'43" O., Municipalité de Thorne et de Clarendon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			

1er avril 2025 au 19 décembre	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Usborne - (46°13'27" N., 76°40'18" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Vert - (45°54'08" N., 75°36'23" O., Municipalité de Val-des-Bois)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Vert - (45°59'55" N., 75°47'58" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Vert - (46°10'30" N., 75°29'01" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Veuillot - (46°25'32" N., 75°09'57" O., Municipalité de Nominingue).

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Viceroy - (45°50'52" N., 75°06'19" O., Municipalités de Ripon et de Lac-Simon)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Wright - (46°20'27" N., 76°47'42" O., TNO de Lac-Nilgaut)

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			

1er avril 2025 au 19 décembre 2025	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 19 décembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 19 décembre 2025	Achigans	6 en tout			

Lac Xavier - (Municipalité de La Conception)(46°08'52" N., 74°44'18" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 a	Achigans	6 en tout			

25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Réserve Faunique de Papineau-Labelle

9 mai 2025 au 1er septembre 2025	Grand corégone	5			
	Omble (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	2		Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	5 en tout			
16 mai 2025 au 1er septembre 2025	Autres espèces	même que la zone			
	Brochets	4 en tout			
	Doré jaune et doré noir	4 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 1er septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Réservoir aux Sables (46°09'30" N., 75°41'05" O.)(Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Réservoir Poisson Blanc - Lac Cuillèrier (46°06'34" N., 75°41'38" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			

25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

**Réservoir Poisson Blanc - Lac Doré (46°03'27" N., 75°42'51" O., Municipalité de
Notre-Dame-du-Laus)**

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en- -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

**Réserveoir Poisson Blanc - Lac du Brochet (46°02'21" N., 75°42'34" O.,
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)**

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

**Réserveoir Poisson Blanc - Lac du Poisson Blanc (46°00'50" N., 75°42'32" O.,
Municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Bowman et Lac-Sainte-Marie)**

1er avril 2025 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Coulonge - la partie comprise entre le côté aval du barrage hydro-électrique (45°52'25" N., 76°41'06" O.) et la première résidence située en aval, correspondant à une droite joignant les points 45°52'43" N., 76°42'22" O. et 45°52'45" N., 76°42'22" O. (Municipalité de Mansfield-et-Pontefract).

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
27 juin 2025 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

27 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière de la Petite Nation - la partie comprise entre le pont de la route 321 à Duhamel (46°01'21" N., 75°04'28" O.) et l'embouchure de la rivière Preston, correspondant à une droite joignant les points 46°00'23" N., 75°04'50" O. et 46°00'23" N., 75°04'51" O. (Municipalité de Duhamel)

1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière de la Petite Nation - la partie comprise entre son embouchure dans le lac Simon, correspondant à une droite joignant les points 46°00'06" N., 75°04'57" O. et 46°00'06" N., 75°04'59" O., et l'embouchure de la rivière Preston, correspondant à une droite joignant les points 46°00'23" N., 75°04'50" O. et 46°00'23" N., 75°04'51" O. (Municipalité de Duhamel).

1er avril 2025 au 7 septembre 2025	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 8 septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière du Lièvre - entre le pont Paquette (46°33'00" N., 75°30'55" O.), à Mont-Laurier (route 117) et un point à 100m en aval des rapides des Iroquois à Notre-Dame-du-Laus.

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière du Lièvre - La partie comprise entre le côté aval des barrages de High Falls-1 (45°50'4"N., 75°38'49" O.) et de High Falls-2 (45°50'24" N., 75°38'47" O.) et la pointe sud de l'île à environ 2 km en aval du barrage, correspondant à une droite joignant les points 45°49'30" N., 75°38'15" O. et 45°49'29" N., 75°38'08" O.) (Municipalités de Val-des-Monts, de Val-des-Bois, de Notre-Dame-de-la-Salette et Bowman).

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Gatineau - entre l'extrémité aval de l'Île Marguerite (première île en amont du pont Alonso-Wright, soit une ligne entre le point 45°29'31" N., 75°45'07" O. et le point 45°29'26" N., 75°45'10" O.), et la première île en aval de ce pont (soit une ligne entre le point 45°28'56" N., 75°44'29" O. et le point 45°28'50" N., 75°44'44" O.)(Municipalités de Chelsea et Gatineau)

16 juillet 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 juillet 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
16 juillet 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
16 juillet 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Gatineau - la partie comprise entre le pont Calumet (46°07'07" N., 75°57'30" O.), sur le chemin de Point Comfort et la ligne de transport d'énergie traversant la rivière à environ 2.9 km en aval, correspondant à une droite joignant les points 46°06'52" N., 75°59'38" O. et 46°06'47" N., 75°59'39" O. (Municipalité de Gracefield).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière Kiamika - entre le pont de la route 117 et son embouchure dans le lac aux Barges (Municipalité de Lac-des-Écorces).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière Noire - (Municipalité de Waltham), la partie comprise entre le côté aval du barrage hydroélectrique en amont(45°55'08" N., 76°55'13" O.) et la limite de la zone de pêche, correspondant à une droite joignant les points 45°54'59.6" N., 76°55'17.2" O. et 45°54'59.6" N., 76°55'19.2" O.)

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
27 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Picanoc - entre le pont Picanoc (46°04'29" N., 76°04'40" O.), à environ 1,5 km à l'amont de la route 105, et une droite nord-sud (46°04'27" N., 76°03'15" O. à 46°04'18" N., 76°03'15" O.) réunissant ses deux rives à l'aval de l'île localisée dans son embouchure dans la rivière Gatineau (Municipalité de Gracefield).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Rivière Preston - entre son embouchure dans la rivière de la Petite Nation (46°00'22" N., 75°04'50" O. à 46°00'23" N., 75°04'50" O.) et le pont de la route 321 (46°00'47" N., 75°03'36" O., Municipalité de Duhamel).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Saguenay - entre le pont du chemin Chapleau et le lac Bourget (municipalité de Nominingué).

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Ruisseau des Cèdres - entre son embouchure sur la rivière du Lièvre et la ligne de transport d'énergie électrique à haute tension située à environ 300 mètres de son embouchure (46°05'49" N., 75°37'57" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Ruisseau Flood - entre le Grand lac du Cerf et le Petit lac Flood (Municipalités de Lac-du-Cerf et de Kiamika).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Ruisseau Jourdain - entre le pont de la route 117 et le Grand lac Nominingu (Municipalités de Nominingu et de Rivière-Rouge).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Ruisseau Lefebvre - (Municipalité de Lac-du-Cerf) entre le lac Lefebvre et le Grand lac du Cerf (46°18'40" N., 75°28'30" O.).

1er avril 2025 au 12 octobre 2	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 12 octobre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 12 octobre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Ruisseau Penniseault - entre sa confluence avec la rivière des Outaouais (46°12'21" N., 77°41'59" O.) et la première chute située environ 700 m en amont (46°12'39" N., 77°41'55" O.). (Municipalité de Rapides-des-Joachims).

27 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
27 juin 2025 au 31 octobre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
27 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Ruisseau Petit ruisseau de l'Argile - entre son embouchure (45°50'29.4" N., 75°32'37.5" O.) et le chemin Thomas sud (45°49'37.4" N., 75°31'55.7" O.) (Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette).

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
-----------------------------------	---	---	--	--	--

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Ruisseau sans nom - (Post Creek ou Passe Crique) La partie comprise entre son embouchure avec la rivière Gatineau correspondant à une droite joignant les points 46°15'12" N., 75°55'35" O. et 46°15'12" N., 75°55'37. O. jusqu'à l'embouchure du grand lac Rond correspondant à une droite joignant les points 46°15'03" N., 75°55'14" O. et 46°15'00" N., 75°55'14" O.

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			

Ruisseau sans nom - entre le lac à la Truite (46°00'09" N., 77°11'54" O.) et son embouchure dans la rivière des Outaouais (46°00'24" N., 77°15'33" O.), incluant les lacs Manny (45°59'46" N., 77°13'19" O.) et Downey (46°00'26" N., 77°14'16" O.) ainsi que leurs tributaires (Municipalité de Sheenboro).

16 mai 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Ruisseau sans nom - reliant les lacs des Trois Montagnes (Simon) et Boisseau (municipalité de la Conception).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Ruisseau sans nom (Petit ruisseau des Cèdres) - entre sa source dans le Grand lac des Cèdres, correspondant à une droite joignant les points 46°17'16" N., 76°05'22" O. et 46°17'14" N., 76°05'21" O., et son embouchure dans le Petit lac des Cèdres, correspondant à une droite joignant les points 46°17'16" N., 76°05'03" O. et 46°17'16" N., 76°05'02" O. (Municipalité de Messines).

25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			

15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Ruisseau Serpent (cantons Bigelow et Wells) - de son embouchure sur la rivière du Lièvre jusqu'aux piliers de l'ancien pont situés à environ 300 mètres de cette embouchure (46°05'09" N., 75°37'02" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus).

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 15 février 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 février 2026	Achigans	6 en tout			

Zec Bras-Coupé-Désert

9 mai 2025 au 14 septembre 2025	Grand corégone	5			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

9 mai 2025 au 14 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	5 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Zec Pontiac

9 mai 2025 au 14 septembre 2025	Grand corégone	5			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	5 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Zec Rapides-des-Joachims

2 mai 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
2 mai 2025 au 31 mars 2026	Grand corégone	5			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 15 septembre 2025	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			

Zec Saint-Patrice

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Grand corégone	5			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	6 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 14 septembre 2025	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 14 septembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	